

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

L'écart salarial entre les exploitants et les exploitantes agricoles se rétrécit

par Zong Jia Chen

Date de diffusion : le 8 décembre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne



L'écart salarial entre les exploitants et les exploitantes agricoles se rétrécit

par Zong Jia Chen

Les résultats du couplage agriculture–population (qui combine les données du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population) montrent que l'écart salarial entre les genres (la rémunération des femmes par rapport à celle des hommes) chez les exploitants agricoles du Canada s'est rétréci au cours des deux dernières décennies. En 2020, il se situait à peu près au même niveau que l'écart salarial entre les genres chez l'ensemble des personnes de 16 ans et plus au Canada.

L'écart salarial entre les genres est un enjeu de longue date qui existe dans diverses industries au Canada, y compris dans le secteur agricole. À la lumière de la proportion croissante d'exploitantes agricoles, cet article présente une analyse de l'écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles du Canada au fil du temps et examine l'écart salarial entre les genres en 2020 selon la région géographique, le type d'exploitation, la catégorie de revenu, le niveau de scolarité, le domaine d'études, le groupe racisé et le centre de population.

Mesure de l'écart salarial entre les genres

Dans le présent article, la formule suivante est utilisée pour calculer l'écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles :

$$\text{Écart salarial entre les genres (\%)} = \left(\frac{\text{Revenus annuels moyens des hommes} - \text{Revenus annuels moyens des femmes}}{\text{Revenus annuels moyens des hommes}} \right) * 100$$

Par exemple, un écart salarial de 10,0 % entre les genres indique que les femmes gagnaient, en moyenne, 10,0 % de moins en salaires, en traitements et en commissions que les hommes au cours d'une année donnée.

Notes :

- Dans la formule ci-dessus, les « revenus » désignent précisément les salaires, les traitements et les commissions.
- Les exploitants agricoles sans salaire ni traitement ou commission (autrement dit, les exploitants qui sont considérés comme des propriétaires agricoles) sont exclus de l'analyse de l'écart salarial entre les genres.
- L'incidence de certains facteurs liés à l'écart salarial entre les genres, comme le nombre total d'heures travaillées annuellement par un exploitant agricole, n'a pas été prise en compte dans la présente étude. Par exemple, les activités non rémunérées, comme l'éducation des enfants, pourraient limiter le temps qu'un exploitant consacre au travail agricole et, par conséquent, réduire ses revenus annuels (en salaires, en traitements et en commissions).

L'écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles s'est rétréci au cours des 20 dernières années

Malgré les fluctuations de l'écart salarial entre les genres observées chez les exploitants agricoles au cours des deux dernières décennies, l'écart salarial global entre les genres s'est rétréci au Canada. En 2020, les exploitantes agricoles gagnaient en moyenne 28,4 % de moins en salaires, en traitements et en commissions que leurs homologues masculins, ce qui représente une diminution par rapport à la proportion de 35,2 % affichée en 2000. En comparaison, l'écart salarial entre les genres observé pour l'ensemble de la population canadienne a suivi une tendance à la baisse semblable puisqu'il est passé de 39,0 % en 2000 à 27,5 % en 2020 (graphique 1).

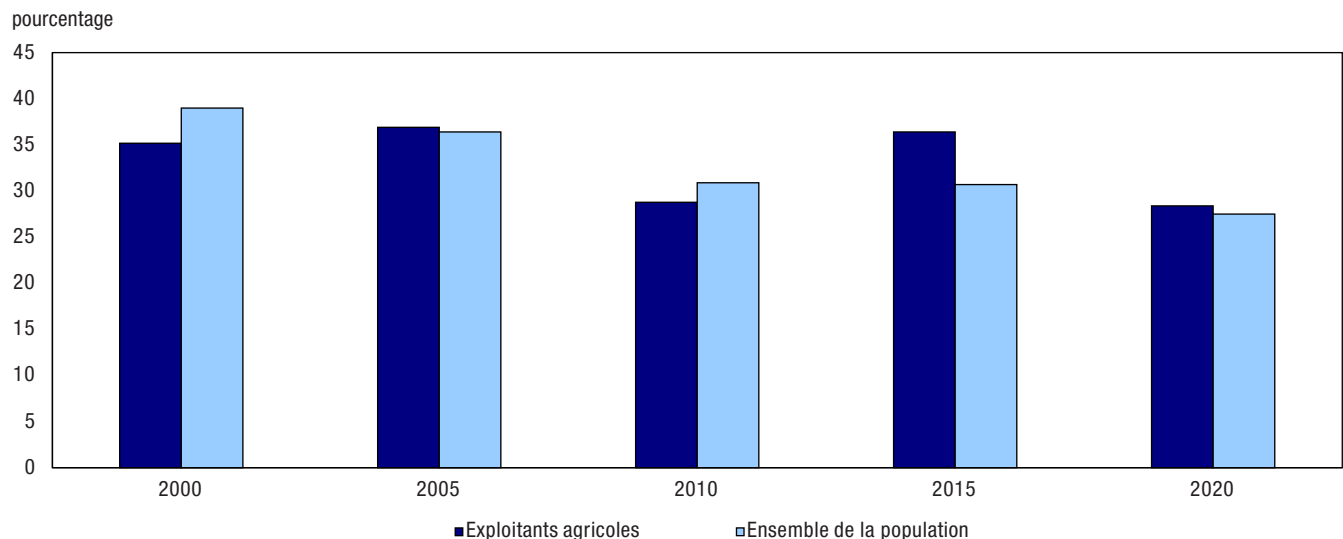
L'écart salarial entre les genres est plus faible chez les exploitants agricoles qui travaillent exclusivement dans leur exploitation

En 2020, l'écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles qui travaillaient dans leur exploitation était de 20,4 %. En comparaison, l'écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles qui travaillaient dans leur exploitation et à l'extérieur de celle-ci était de 32,1 %. Cela indique que l'écart salarial entre les genres est plus important pour les emplois occupés à l'extérieur de l'exploitation.

Le travail hors exploitation comprend l'occupation d'un emploi à l'extérieur de l'exploitation agricole, dans une entreprise non agricole ou dans une autre exploitation.

Graphique 1

Écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles et chez l'ensemble de la population, Canada, 2000 à 2020



Note : L'âge des exploitants agricoles est de 15 ans et plus, et l'âge pour l'ensemble de la population est de 16 ans et plus.

Sources : Statistique Canada, Couplage agriculture-population, 2001 à 2021; Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique, 2001 à 2021.

Les provinces de l'Atlantique enregistrent le plus petit écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles

Au Canada en 2020, l'écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles était le plus faible dans les provinces de l'Atlantique (12,9 %). Le deuxième écart le moins élevé était observé au Québec (14,6 %). En comparaison, l'écart salarial entre les genres le plus important chez les exploitants agricoles était affiché en Colombie-Britannique, où les exploitantes agricoles gagnaient en moyenne 37,7 % de moins en salaires, en traitements et en commissions que leurs homologues masculins (tableau 1).

L'écart salarial entre les genres est le plus faible chez les exploitants agricoles qui travaillent dans des exploitations d'élevage de bovins laitiers et de production laitière

En 2020, les exploitantes agricoles qui travaillaient dans des exploitations d'élevage de bovins laitiers et de production laitière gagnaient en moyenne 5,7 % de moins en salaires, en traitements et en commissions que leurs homologues masculins. Cet écart était le plus faible parmi tous les types d'exploitations agricoles, les exploitations productrices de légumes et de melons (18,9 %) se classant en deuxième position. En revanche, l'écart salarial entre les genres était le plus important (38,3 %) chez les exploitants agricoles

travaillant dans des exploitations de culture en serre et en pépinière et de floriculture.

L'écart salarial entre les genres est beaucoup plus faible chez les exploitants agricoles qui travaillent dans des exploitations dont les revenus se chiffrent à 1 000 000 \$ et plus

En 2020, les femmes dont l'exploitation agricole enregistrait des revenus inférieurs à 10 000 \$ gagnaient en moyenne 27,9 % de moins en salaires, en traitements et en commissions que les hommes. À titre de comparaison, les femmes dont l'exploitation agricole avait des revenus de 2 000 000 \$ et plus gagnaient 18,0 % de moins que les hommes. Fait intéressant, l'écart salarial entre les genres était le plus faible (10,7 %) chez les exploitations dont les revenus allaient de 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$ (tableau 2).

L'écart salarial entre les genres est le plus faible chez les exploitants agricoles ayant déclaré être titulaires d'un certificat ou d'un diplôme universitaire inférieur au baccalauréat

Il existe une corrélation positive entre les salaires, les traitements et les commissions moyens et le niveau de scolarité atteint, corrélation qui s'applique à tous les

Tableau 1

Écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles selon la région géographique, 2020

Région géographique	Écart salarial entre les genres
	pourcentage
Provinces de l'Atlantique	12,9
Québec	14,6
Ontario	29,0
Manitoba	20,2
Saskatchewan	30,1
Alberta	36,9
Colombie-Britannique	37,7
Canada	28,4

Source : Statistique Canada, Couplage agriculture–population, 2021.

Tableau 2
Écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles selon la catégorie de revenu, Canada, 2020

Catégorie de revenu	Écart salarial entre les genres	
	pourcentage	
Moins de 10 000 \$	27,9	
De 10 000 \$ à 24 999 \$	36,3	
De 25 000 \$ à 49 999 \$	30,9	
De 50 000 \$ à 99 999 \$	35,3	
De 100 000 \$ à 249 999 \$	24,7	
De 250 000 \$ à 499 999 \$	25,6	
De 500 000 \$ à 999 999 \$	27,9	
De 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	10,7	
2 000 000 \$ et plus	18,0	

Source : Statistique Canada, Couplage agriculture–population, 2021.

exploitants agricoles, quel que soit le genre. Toutefois, en ce qui concerne le niveau de scolarité atteint en 2020, l'écart salarial entre les genres était le plus faible (23,2 %) chez les exploitants agricoles ayant déclaré avoir un certificat ou un diplôme universitaire inférieur au baccalauréat. À l'inverse, les femmes qui ont déclaré avoir un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers ont gagné, en moyenne, un peu moins de la moitié (49,2 %) des salaires, des traitements et des commissions gagnés par les hommes (tableau 3).

En 2021, plus du quart (28,2 %) des exploitantes agricoles ont déclaré être titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur, ce qui est nettement plus élevé que le taux observé chez leurs homologues masculins (16,5 %). À l'inverse, 5,0 % des exploitantes agricoles n'avaient pas de certificat, de diplôme ou de grade, par rapport à 12,4 % de leurs homologues masculins.

L'écart salarial entre les genres est plus faible chez les exploitants agricoles qui ont fait leurs études dans un domaine lié à l'agriculture

À des fins de comparaison, les cinq domaines d'études les plus fréquemment déclarés par les exploitantes agricoles en 2021 ont été sélectionnés pour l'analyse de l'écart salarial entre les genres. Ces cinq domaines représentaient près des trois quarts (73,5 %) des exploitantes agricoles ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, comparativement à moins de la moitié (43,5 %) des hommes ayant déclaré être titulaires d'un tel diplôme.

Parmi les exploitants agricoles, les femmes ayant déclaré avoir obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires dans l'un des

Tableau 3
Salaires, traitements et commissions moyens des exploitants agricoles et écart salarial entre les genres selon le niveau de scolarité, Canada, 2020

Niveau de scolarité atteint	Salaires, traitements et commissions moyens		Écart salarial entre les genres
	Hommes	Femmes	
	dollars		pourcentage
Aucun certificat, diplôme ou grade	42 169	26 599	36,9
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	50 097	33 604	32,9
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	59 788	30 390	49,2
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	61 975	40 619	34,5
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	60 142	46 186	23,2
Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur	91 703	60 255	34,3
Tous les niveaux de scolarité	60 571	43 378	28,4

Source : Statistique Canada, Couplage agriculture–population, 2021.

principaux domaines d'études liés à l'agriculture ont gagné en moyenne 17,9 % de moins en salaires, en traitements et en commissions que les hommes en 2020. Cet écart était bien inférieur à l'écart salarial global entre les genres chez les exploitants agricoles (28,4 %). Fait intéressant, près du quart (22,8 %) des exploitantes agricoles ont déclaré que leur principal domaine d'études était lié au commerce, domaine pour lequel l'écart salarial entre les genres était le plus important (49,3 %) parmi les cinq principaux domaines d'études déclarés en 2020 (tableau 4).

L'écart salarial entre les genres est plus faible chez les exploitants agricoles appartenant à des groupes racisés

En 2020, les salaires, les traitements et les commissions moyens des exploitants agricoles appartenant à des groupes racisés (exploitants

agricoles racisés) s'élevaient à 56 765 \$. Parmi les exploitants agricoles racisés, les hommes gagnaient 61 223 \$ en moyenne, par rapport à 48 855 \$ pour les femmes. Par conséquent, l'écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles racisés était de 20,2 %, cet écart étant de 38,8 % chez les exploitants agricoles autochtones et de 28,3 % chez les exploitants agricoles faisant partie d'autres groupes ethnoculturels (tableau 5).

L'écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles est plus faible dans les régions rurales

En 2020, l'écart salarial entre les genres était le plus faible (24,8 %) chez les exploitants agricoles vivant dans les régions rurales. À titre de comparaison, ce sont les exploitants agricoles des centres de population de taille moyenne qui ont connu l'écart le plus important (43,6 %). Cependant, les exploitants

Tableau 4
Salaires, traitements et commissions moyens des exploitants agricoles et écart salarial entre les genres selon certains domaines d'études, Canada, 2020

Domaine d'études	Salaires, traitements et commissions moyens		Écart salarial entre les genres
	Hommes	Femmes	
	dollars		pourcentage
Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes	99 929	50 667	49,3
Professions dans le domaine de la santé et programmes connexes	96 799	50 156	48,2
Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes	52 415	43 032	17,9
Éducation	58 967	51 085	13,4
Services personnels et culinaires	52 630	26 885	48,9

Note : Ce tableau présente les cinq principaux domaines d'études déclarés par les exploitantes agricoles.

Source : Statistique Canada, Couplage agriculture–population, 2021.

Tableau 5
Salaires, traitements et commissions moyens des exploitants agricoles et écart salarial entre les genres selon le groupe ethnoculturel, Canada, 2020

Groupe ethnoculturel	Salaires, traitements et commissions moyens		Écart salarial entre les genres
	Hommes	Femmes	
	dollars		pourcentage
Autres groupes ethnoculturels (personnes de race blanche ou ayant la peau blanche)	60 340	43 234	28,3
Groupes racisés	61 223	48 855	20,2
Personnes autochtones	70 629	43 242	38,8

Source : Statistique Canada, Couplage agriculture–population, 2021.

agricoles vivant dans des centres de population de toute taille avaient, en moyenne, des salaires, des traitements et des commissions plus élevés que

les exploitants vivant dans les régions rurales. Ces observations sont applicables tant aux hommes qu'aux femmes (tableau 6).

Tableau 6

Salaires, traitements et commissions moyens des exploitants agricoles et écart salarial entre les genres selon le centre de population, Canada, 2020

Domaine d'études	Salaires, traitements et commissions moyens		Écart salarial entre les genres pourcentage
	Hommes	Femmes	
	dollars		
Régions rurales (population de moins de 1 000 habitants)	54 006	40 638	24,8
Petits centres de population (population de 1 000 à 29 999 habitants)	68 295	48 767	28,6
Centres de population de taille moyenne (population de 30 000 à 99 999 habitants)	89 435	50 474	43,6
Grands centres de population (population de 100 000 habitants ou plus)	93 975	59 585	36,6

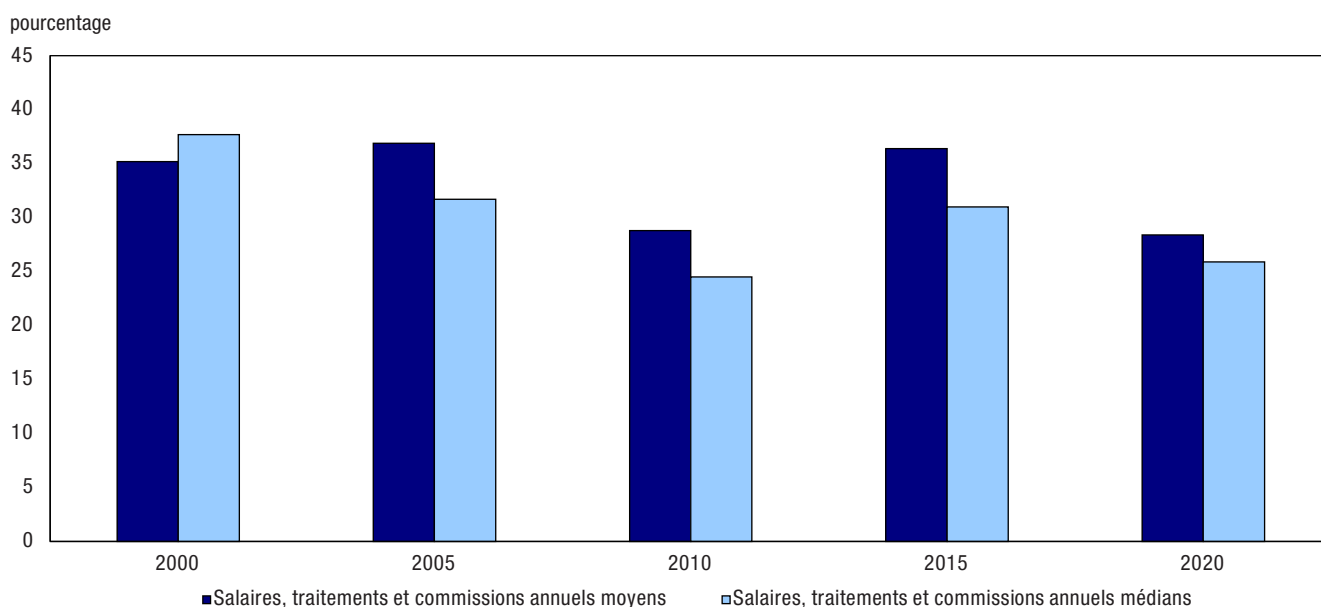
Source : Statistique Canada, Couplage agriculture–population, 2021.

Vérification de la robustesse

La plupart des études empiriques sur l'écart salarial entre les genres portent sur la population d'adultes actifs âgée de 25 à 54 ans (principal groupe d'âge actif). Cette décision tient au fait que les jeunes (âgés de moins de 25 ans) sont souvent des étudiants à temps plein et que les personnes âgées (âgées de 55 ans et plus) sont souvent à la retraite. Par conséquent, leur statut socioéconomique est très différent de celui du principal groupe d'âge actif. Le présent article a un objectif différent puisqu'il vise les exploitants agricoles âgés de 15 ans et plus afin d'éliminer tout biais de sélection. Néanmoins, une « vérification de la robustesse », fondée exclusivement sur les exploitants agricoles du principal groupe d'âge actif, a été effectuée en parallèle, et les résultats confirment une tendance à la baisse de l'écart salarial entre les genres semblable à celle enregistrée chez les exploitants agricoles âgés de 15 ans et plus dans cette étude.

Cet article examine également l'utilisation des salaires, des traitements et des commissions annuels médians. L'utilisation du revenu annuel médian au lieu du revenu annuel moyen permet d'éliminer toute surreprésentation ou sous-représentation des exploitantes agricoles dans l'ensemble de la répartition des revenus. L'analyse de l'écart salarial entre les genres fondée sur le revenu annuel médian des exploitants agricoles a révélé une tendance générale à la baisse de 2000 à 2020. En outre, l'écart était plus important lorsqu'il était fondé sur le revenu annuel moyen plutôt que sur le revenu annuel médian, sauf en 2000. Cela montre que, du moins au cours des 15 dernières années, l'écart salarial entre les genres a été relativement important chez les exploitants agricoles ayant un revenu élevé, comparativement aux exploitants agricoles ayant un plus faible revenu (graphique 2).

Graphique 2
Écart salarial entre les genres chez les exploitants agricoles, Canada, 2000 à 2020



Sources : Statistique Canada, Couplage agriculture–population, 2001 à 2021.

Note aux lecteurs

Les estimations du couplage agriculture–population utilisées dans le présent article excluent les personnes résidant dans les trois territoires du Canada et dans des [logements collectifs](#).

Les salaires, traitements et commissions mentionnés dans cet article sont avant impôt.

Définitions et concepts

Définition d'exploitation agricole

Un changement conceptuel important a été apporté dans le cadre du Recensement de l'agriculture de 2021 : une « exploitation agricole » ou une « ferme » (c.-à-d. la ferme de recensement) désigne maintenant une unité qui génère des produits agricoles et qui déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Avant 2021, on entendait par « ferme » une exploitation agricole qui produisait au moins un produit agricole destiné à la vente. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le [Dictionnaire du Recensement de la population](#).

Centre de population

Un centre de population présente une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du Recensement de la population de 2021. Toutes les régions rurales situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales.

Exploitant agricole

Un exploitant agricole est toute personne responsable des décisions de gestion relatives à l'exploitation agricole. Il est aussi appelé, agriculteur, fermier ou propriétaire de ranch.

Exploitants agricoles autochtones

Il s'agit des exploitants agricoles qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

Femmes

Cette catégorie de genre comprend les femmes (ou les filles) et pourrait également inclure certaines personnes non binaires.

Groupe racisé

Le concept de « groupe racisé » est mesuré directement au moyen de la variable détaillée « minorité visible » dans le recensement. La variable « minorité visible » renvoie au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, comme cela est défini dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Dans le cadre de cette loi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

Hommes

Cette catégorie de genre comprend les hommes (ou les garçons) et pourrait également inclure certaines personnes non binaires.

Principal domaine d'études

Le concept de « principal domaine d'études » indique la principale discipline ou le principal domaine

dans lequel la personne a fait ses études ou reçu sa formation et a obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires, selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le [Dictionnaire du Recensement de la population](#).

Type d'exploitation agricole

La classification des types d'exploitations agricoles est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle s'effectue en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie, 20 % et le blé, 20 % serait classée comme une exploitation d'élevage de porcs. Les types d'exploitations agricoles mentionnés dans ce document sont établis selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2017. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le [Dictionnaire du Recensement de la population](#).